

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-09-064

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présent(s) : 20
Nombre de suffrages exprimés : 26
Nombre d'absent(s) : 7
Nombre de pouvoir(s) : 6

Vote :

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le quatorze septembre deux mille vingt-trois, à 20h20, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 7 septembre 2023

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Hélène DE SIMONE, Alain THOLOT, Marcelle DJOUHARA, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Stéphane VILLARD, Martine CHARLES, Pierre PASQUIER, Margot SOLVIGNON, Christelle PLUCHAUD, Marc COMBETTE, Florence CHEUCLE, Marie-Pierre SEON, Serge TRIOULEYRE, Odile PHILIPPON, Henri CELLIER, Anabel FOURNIER-FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Christiane CLUZEL, Florence GAVARD, René MEASSON, Claude TOUILLOUX, Corinne VERDIER, Frédéric PER,

Membre(s) absent(s) :

Arnaud DE MAZENOD

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Christiane CLUZEL à Odile PHILIPPON, Florence GAVARD à Margot SOLVIGNON, René MEASSON à Stéphane VILLARD, Claude TOUILLOUX à Serge TRIOULEYRE, Corinne VERDIER à Marie-Pierre SEON, Frédéric PER à Marc COMBETTE

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Patrice BRAUD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION PATRIMOINE VIVANT

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20230914-2023-03-064-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2023

Publication : 23/09/2023

Par demande du 11 mai 2023, l'association PATRIMOINE VIVANT a sollicité la municipalité pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de la construction en carton de la porte des Estres avec sa bretèche et son pont levis le 17 septembre 2023 à St Marcellin en Forez.

Cet évènement sera précédé d'ateliers de pré-constructions ouverts à tous qui se dérouleront la 1^{ère} quinzaine de septembre.

Accès gratuit

Coût estimatif : 1 200 €

Demande d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 350 €.

Suite à l'avis favorable de la commission « Vie associative » du 11 juillet 2023 et du bureau municipal en date du 31 août 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide :

- de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 350 euros à l'association PATRIMOINE VIVANT pour aider cette dernière à participer à l'organisation de la journée du Patrimoine du 17 septembre 2023 à St Marcellin en Forez.
- dit que les crédits sont prévus au BP

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 21 SEPTEMBRE 2023

**Le Maire,
Eric LARDON**



**Le Secrétaire de séance
Patrice BRAUD**